



RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union internationale des radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS – Services administratifs : BP 7429 – 37074 TOURS CEDEX 2
Tél. 02.47.41.88.73 – Fax : 02.47.41.88.88

COMMISSION DES CONCOURS

Compte rendu de la réunion du Vendredi 14 octobre 2011 à Tours.

Début de la réunion 17h

Membres présents : F1BLQ, F4CIB, F5AGO, F5FLN, F5LEN, F6HYE, F6IIT, F8BXI, FK1VA (ex F1RHK)

Excusés : F6GIF, F6ETI

Absent : F6CTT (démission au 12/10)

Invités : F6BYJ, F6IOC

Destinataires : membres, président, siège

Secrétaire de la réunion : FK1VA

1. Possibilité de réunir la commission via internet et au moins une fois par an de visu.

Afin de prendre sa part dans la maîtrise des coûts de fonctionnement du REF-Union, la commission décide à l'unanimité d'adopter un système de visioconférence. Les visioconférences doivent permettre une meilleure réactivité pour débattre de sujets ponctuels au cours de l'année.

Dans cette logique, la réunion d'octobre est suspendue. Une seule réunion par an sera maintenue au mois de mars.

2. Date des réunions formelles 2012

Prochaine réunion : le samedi 10 mars à 9h à Tours

Prochaine réunion visioconférence le jeudi 11 octobre à 20 h.

3. Point sur la publication des concours 2011.

Au jour de la réunion, la commission ne dispose pas des corrections suivante :

CCD de mars et mai

CDF SSB mais le correcteur fourni les résultats lors de la réunion

F8TD d'août

CDF CW. Le correcteur n'a pas transmis de résultats suite à un différent sur le respect des segments concours d'une station lors du CDF SSB. La commission prend acte de la non correction et s'organise pour corriger et publier le résultat de la correction des logs électroniques dans le Radio-Ref de décembre. Afin de ne pas surcharger encore de résultats les derniers numéros de la revue, l'OM complet sera publié en janvier. En outre, pour ne pas pénaliser plus les participants, les résultats seront publiés au plus vite sur le site web.

4. Résultats des différentes manches du CDF 2011.

La partie THF.

F6ETI a réalisé une correction qui exclut tous les logs au-dessus de 1296 MHz des stations ayant utilisé le chat ON4KST assimilant cet usage à du trafic hors bande. Même si l'utilisation de ce type de moyen pendant un concours peut être discuté, cet usage ne peut être assimilé à du trafic hors bande. Il est donc demandé à F6ETI de réintégrer ces logs dans le classement final.

F6ETI a transmis très rapidement le classement complet. En conséquence et à sa demande, F6ETI ne corrigera pas le CDF THF 2012.

Parties HF

F6CTT correcteur de la partie télégraphie, a porté une réclamation sur une partie du trafic hors segment concours effectuée par une station durant le championnat de France téléphonie.

Réclamation se basant sur une recherche sur les dxclusters.

Après divers échanges, le correcteur de la partie téléphonie a écrit qu'il n'appliquerait aucune sanction particulière pour cette station comme pour toutes les autres dans le même cas. Pour mémoire, les segments concours dans les plans de bandes diffusés par l'IARU et par le REF-Union indiquent des segments « préférés concours ». Charge aux organisateurs de concours de définir dans leur règlement, si ils le jugent nécessaire, des portions « contest free ». Or, ces segments « contest free » ne sont pas précisés dans le règlement du CDF.

D'autre part, l'analyse de logs qui comportent la fréquence de chaque qso, indique que de nombreuses stations ont pu dévier à des degrés divers des segments concours. Réduire le débat à une seule station ne paraît pas judicieux.

La commission regrette profondément le retard que cette réclamation a entraîné dans la publication des résultats, suscitant des reproches bien compréhensibles de la part des participants à ce concours.

5. Plaque et diplômes 2011

FK1VA admet qu'il y a eu des oublis de sa part dans la réalisation des récompenses pour le classement OM complet 2010 et s'en excuse auprès des récipiendaires et de la commission. Les plaques manquantes ont été réalisées et seront remises par le président le lendemain à l'occasion de Hamexpo.

Les certificats et diplômes ont tous été imprimés par F5FLN. Un nouveau module sur le site web est à l'étude, il devrait permettre la génération des diplômes en PDF pour les participants étrangers à la coupe du REF.

6 Participation de la commission à l'AG 2011

F5AGO, F6HYE et F6ETI ont représenté la commission à l'AG.

7. Renouvellement du tiers sortant (FK1VA (F1RHK), F6IIT et F6CTT

FK1VA de part son activité professionnelle et son éloignement régulier ne peut plus assurer ses tâches ; il souhaite donc se retirer. La commission prend note de sa décision.

F6IIT se représente et sa candidature est acceptée à l'unanimité.

F6CTT est démissionnaire au 12 octobre.

La commission étudie la candidature de F6IOC. Candidature acceptée à l'unanimité.

8 Evolution et attribution des corrections des concours pour l'année 2012

8.1 La commission confirme sa décision antérieure, à savoir que REF 160 m ne sera pas intégré au CDF.

8.2 Les sprints n'ont pas rencontré leur public. De plus cette année, les OM anglais ont changé la date des parties CW au mercredi. Un nouveau règlement sera étudié, on pourrait se diriger vers une compétition interclubs sur deux trimestres ou seront simplement supprimés.

8.3 La commission rappelle que si un correcteur participe à un concours dont il a la correction et s'il est classé dans les 10 premiers, sa correction sera validée par un autre membre de la commission.

8.4 Les ccd dont FK1VA avait la charge seront repris par F8BXI.

8.5 Le CDF CW 2012 sera corrigé par F6IOC.

9. Modification des règles communes

9.1 Définition d'un concours.

F6ETI propose les modifications suivantes :

1.1 Définition d'un concours.

Dans leurs règlements, les concours définissent les bandes sur lesquelles se déroulent ces concours, les horaires, les échanges, les points etc. Il n'est nulle part défini ce qu'est un concours.

Proposition : ajout d'un paragraphe « Définition d'un concours » :

Définition d'un concours

Un concours est une compétition entre radioamateurs qui se déroule exclusivement sur les bandes radioamateur prévues dans le règlement de ce concours, et avec des moyens radioamateur.

9.1 Liaisons valables

F6ETI propose la modification suivante :

Proposition de modification du dernier aliéna du paragraphe 1.2 Liaisons valables de la manière suivante :

Durant un concours, l'utilisation de moyens non amateur (Internet, téléphone, etc.) ou bien de « chat », DX cluster, etc. pour « lancer appel », solliciter des QSO, pré arranger des QSO, ou bien pour échanger ou confirmer des éléments d'un QSO, n'est pas autorisée.

En effet, ces pratiques ne sont pas conformes à l'esprit des concours, de plus elles contribuent à diminuer sensiblement l'activité sur les bandes elles-mêmes, ce qui est contraire à leur développement et à leur défense, donc aux buts de notre association.

Ce point ayant déjà été traité à plusieurs reprises par le passé, la commission confirme le choix qui a été le sien lors des précédentes réunions (cf précédent CR) , à savoir :

«Durant un concours, l'utilisation de moyens non amateur (Internet -Chat, DxCluster-, téléphone) etc.. **pour échanger des éléments d'un QSO** n'est pas autorisé».

Cette décision est en phase avec la position de l'IARU Region1 sur ce sujet.

10. Modification du règlement du challenge THF

-Actuellement, une station d'un département qui trafique depuis sa station fixe et en portable dans le même département peut se compter pour deux stations du département L'article 5 n'est pas précis sur ce point.

ART. 5: *Chaque participant doit concourir pour le département de son lieu de trafic.*

Lorsqu'il concourt depuis sa station fixe et en portable ou mobile dans le même département, elle compte pour une seule et même station.

En l'absence de F6ETI pour l'éclairer sur ce point de règlement, la commission reporte sa décision. Ce point sera débattu en visioconférence d'ici la fin de cette année afin de permettre, le cas échéant d'intégrer ce point au règlement 2012.

11. Tous les logs informatiques doivent-ils passer par le serveur du REF-Union ?

Tous les logs doivent transiter par le serveur. Si un correcteur décide d'accepter un log électronique soumis en retard pour des raisons justifiées, il devra le déposer sur le serveur.

12. Impacts de la migration des services web et emails du REF-Union sur les services rendus pas la commissions.

F5LEN signale que suite à la migration actuellement en cours, il faudrait envisager de ne plus utiliser un envoi par email des logs mais utiliser une page de téléchargement. Cette page existe déjà pour le CDF HF pour palier aux problèmes des anti-spams de certains fournisseurs.

Cette nouvelle façon de faire, aura l'avantage de donner le résultat de l'analyse de son log immédiatement sans attendre un retour par email.

13. Questions diverses

13.1 Suite à la demande de F6HYE, la commission fera 'une réponse écrite à F6BNH suite à sa demande au sujet de l'OM complet 2010.

13.2 Compte tenu de l'évolution actuelle, 2012 sera la dernière année où les logs **manuscrits** seront acceptés. Il seront désormais autorisés pour 50 qso en HF et 25 en VHF. Pour les VHF, F5LEN rappelle qu'il est possible de saisir son log directement sur le site de la commission des concours.

13.3 Pour la période d'hiver (novembre à mars) les CCD se dérouleront de 6h à 12h. Les horaires restent inchangés (05h-11h) pour le reste de l'année.

13.4 Ouverture au sponsoring des récompenses, pas de proposition réelle pour le moment mais il n'y aura pas de restriction, l'ensemble des plaques et autres récompenses est éligible à ce sponsoring.

Fin de la réunion 22h30.